



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI RDQ 24 octobre 2023

COMMISSION
NATIONALE PARITAIRE
DE NÉGOCIATION

REGIE DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du 11 octobre 2023
2. Arbitrage santé et prévoyance
3. Politique salariale
4. Questions diverses

AUCUNE DECISION DE PRISE

Présents : FO, CFDT, CGT, Solidaires en visio, SERQ

En introduction, Pierre TREGUIER se présente, il est le nouveau Président du SERQ et de la CPPNI. Jean-Jacques PORCHERON et Hélène DUVERLY ont démissionné car ils considèrent avoir été désavoués dans leur mission par la non-élection de Jean-Jacques au poste de Président du SERQ.

Pierre souhaite continuer le travail amorcé par son prédécesseur et rester dans la même optique de dialogue social.

1. Validation du compte-rendu du 11 octobre 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Arbitrage santé et prévoyance

Santé

AG2R et AESIO disent que cela fait 10 ans que les frais de chargement se montent à 10 %. Ils demandent une augmentation car selon eux, ce n'est plus tenable. AG2R avait des fonds propres mais, actuellement, ils procèdent à un plan social.

Il y a eu des modifications de réglementation et pour eux, le coût des frais de chargement est de 18 %. Ils nous proposent une augmentation de 2 % par an pour arriver en 2025 à 16 %.

Le SERQ a proposé 1 % par an sur 3 ans et une clause de revoyure mais les assureurs ont refusé. Ils ont également refusé 1% en 2023 puis 2% en 2024 et 1% en 2025 avec une clause de revoyure : là encore c'est non.

Les assureurs demandent également une augmentation des cotisations de 5.4 %, en outre de l'augmentation du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) qui sera pareillement de 5.4 %.

FO rappelle que dans le processus de destruction de la Sécurité Sociale, l'Etat se décharge sur les assureurs qui font eux-mêmes payer les salariés.

Prévoyance

Nous rencontrons des difficultés avec APICIL quand les dossiers sont envoyés après 30 jours. La Commission Paritaire a relancé APICIL qui accepte la déclaration et l'envoi des pièces après 30 jours.

Le SERQ souhaite qu'une solution soit trouvée pour les dossiers qui ont été refusés.

L'OCIRP veut augmenter la cotisation employeur de 0.02 % à 0.03 %.

En effet, la rente handicap est revalorisée sur l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et non sur la revalorisation décidée au Conseil d'Administration de l'OCIRP ((Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance) qui donne un résultat supérieur.

L'organisme de tutelle des organismes de prévoyance souhaite qu'on revienne vers la revalorisation OCIRP, dans ce cas il n'y aurait pas d'augmentation.

En ce qui concerne la rente éducation, si l'enfant est handicapé, elle est versée à vie. L'OCIRP propose de la verser jusqu'à 30 ans et non à vie puisqu'il y a la rente handicap qui elle est versée à vie.

Décision : il est convenu d'attendre la prochaine Commission Santé Prévoyance qui traitera des résultats des comptes et de se prononcer à la prochaine CPPNI.

3. Politique Salariale

Le SERQ propose de reporter la décision à CPPNI du 8 décembre car le syndicat employeur tient son Conseil d'Administration la veille. Le SERQ attend les propositions des OSS pour fin novembre.

FO insiste sur les allègements de cotisations sur les bas salaires qui permettent de limiter le coût réel de l'augmentation sur la masse salariale.

4. Questions diverses

La CPNEF propose de libérer la journée pour les salariés qui passent le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) afin de leur permettre d'être dans les meilleures conditions.

Paris, le 6 décembre 2023

Pour la délégation FO : Annick ALLEAUME

Régies de quartier en chiffres	
Valeur du point au 1 ^{er} juin 2023	10,36 €
Coefficient minimum conventionnel	164
Salaire minimum conventionnel = Smic au 1 ^{er} mai 2023	1747,20 € bruts